



Les dossiers du DFF en 2018

1^{er} trimestre

Finances de la Confédération

- **Comptes 2017:** En 2017, le compte de la Confédération se solde par un excédent ordinaire exceptionnellement élevé de 2,8 milliards de francs. Cette nette amélioration par rapport au budget est due principalement à des recettes de l'impôt anticipé plus élevées que prévu. Le Conseil fédéral a pris connaissance avec plaisir des résultats du compte de la Confédération et fixé le cadre du prochain processus budgétaire. Les perspectives pour les années 2019 à 2021 se sont un peu améliorées, mais la marge de manœuvre est inférieure aux besoins financiers pour les réformes et les projets qui sont actuellement en discussion. (14.2)
- **Finances publiques:** Entre 2016 et 2018, la situation financière des administrations publiques est réjouissante. La Confédération surtout a enregistré d'importants excédents élevés grâce aux recettes étonnamment élevées de l'impôt anticipé. Les cantons et les assurances sociales présentent également des soldes positifs, alors que les résultats des communes devraient être relativement équilibrés. Cette situation réjouissante permettra de réduire l'endettement ces prochaines années, principalement au niveau de la Confédération et des assurances sociales. C'est ce qu'indiquent les nouveaux chiffres de la statistique financière. (8.3)
- **Premier supplément:** Le Conseil fédéral a adopté le premier supplément au budget 2018. Par le biais de ce supplément, il demande au Parlement d'ouvrir six crédits supplémentaires pour un montant total de 40 millions de francs. Ces crédits supplémentaires entraînent une hausse de 0,05 % des dépenses totales inscrites au budget de l'exercice en cours. (22.3)

Messages du DFF adoptés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **Banques d'importance systémique:** Dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite, les banques d'importance systémique sont tenues d'émettre des instruments financiers par l'entremise de la société mère. Cette obligation ne doit pas augmenter la charge fiscale à laquelle elles sont soumises. Ainsi en a décidé le Conseil fédéral avant de transmettre le message correspondant au Parlement. (14.2)
- **Délai d'échange des billets:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision partielle de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP). Il supprime ainsi le délai d'échange de 20 ans pour les anciens billets de banque à partir de la sixième série. (21.2)
- **Pénalisation du mariage:** La pénalisation du mariage dans le cadre de l'impôt fédéral direct doit être supprimée. C'est ce que propose le Conseil fédéral dans son message sur l'imposition du couple et de la famille, qu'il a adopté. Il entend ainsi mettre fin à une controverse qui dure depuis plusieurs décennies et supprimer la charge supplémentaire contraire à la Constitution qui pèse sur les couples mariés

concernés. Le projet entraînera une baisse des recettes de l'impôt fédéral direct d'environ 1,15 milliard de francs par année. (21.3)

- **Remboursement de l'impôt anticipé:** Le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion que le droit au remboursement de l'impôt anticipé ne doit pas s'éteindre lorsque c'est par négligence que le contribuable a omis de déclarer certains revenus. Il a donc adopté le message correspondant et l'a transmis au Parlement. (28.3)

Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Forum mondial:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial). Le projet de loi propose la conversion des actions au porteur en actions nominatives ainsi qu'un système de sanctions en cas de violation des obligations. (17.1)
- **Ordonnance sur les fonds propres:** Le Département fédéral des finances a lancé la procédure de consultation relative à la révision de l'ordonnance sur les fonds propres. La révision porte principalement sur les exigences en matière de capital en vue d'un éventuel assainissement ou une éventuelle liquidation (exigences gône-concern) applicables désormais aussi aux trois banques systémiques nationales qui n'opèrent pas au niveau international. (23.2)
- **Péréquation financière:** La péréquation financière nationale atteint largement ses objectifs. L'objectif visant à garantir une dotation minimale aux cantons à faible potentiel de ressources a, quant à lui, été dépassé. C'est ce que montre le dernier rapport sur l'efficacité de la péréquation financière, que le Conseil fédéral a mis en consultation. L'exécutif se rallie à la plupart des propositions émises par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et préconise une dotation minimale garantie de 86,5 % de la moyenne suisse. (9.3)

Dossiers internationaux

- **Visite en Bulgarie:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer s'est rendu à Sofia pour une réunion de travail avec le ministre des finances Vladislav Goranov. (5.1)
- **Comité consultatif «Avenir de la place financière»:** Le Conseil fédéral a été informé du rapport annuel du comité consultatif «Avenir de la place financière». En 2017, ce comité a focalisé son attention sur la cybersécurité. Il s'est également penché sur plusieurs autres thèmes stratégiques tels que les effets des faibles taux d'intérêt sur les conditions cadres de la prévoyance vieillesse, le processus de réglementation appliqué aux marchés financiers ou l'évolution du marché suisse des capitaux. (10.1)
- **Collaboration avec Hong Kong:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer et la cheffe du gouvernement de Hong Kong, Carrie Lam, se sont rencontrés à Berne afin de renforcer la collaboration bilatérale dans le domaine financier et d'échanger leurs vues sur des dossiers financiers et fiscaux. Dans le cadre de cette rencontre, les représentants des autorités et des milieux économiques de Hong Kong et de Suisse ont signé trois protocoles d'entente. (23.1)
- **Exportations:** En 2017, le commerce extérieur suisse est encore passé à la vitesse supérieure par rapport à l'année précédente. Les exportations ont progressé de 4,7 % et du coup affiché un niveau record. Avec une croissance de 6,9 %, les importations ont arboré leur plus fort dynamisme depuis 2010. En plus de l'embellie conjoncturelle mondiale, l'affaiblissement du franc suisse et l'évolution des prix ont joué un rôle majeur dans les deux directions du trafic. La balance commerciale boucle avec un excédent de 34,8 milliards de francs, inférieur de 6 % (ou 2,1 milliards) à celui de 2016. (30.1)
- **Visite du vice-chancelier autrichien et du ministre des finances du Kazakhstan:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a reçu à Berne le vice-chancelier autrichien Heinz-Christian Strache et le ministre des finances du Kazakhstan, Bakhyt Sultanov. (2.2)

- **Visite en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a effectué une visite de travail avec le secteur financier suisse en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis. Il était accompagné du secrétaire d'État aux questions financières internationales, Jörg Gasser. Dans le cadre de la politique suisse en matière de marchés financiers, cette deuxième visite avec le secteur financier a donné lieu à des discussions concernant la collaboration dans les domaines financiers et fiscaux. (20.2)
- **Réunion des ministres des finances du G20:** La première réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 s'est tenue sous la présidence argentine les 19 et 20 mars à Buenos Aires, avec la Suisse comme pays invité. Le point de départ des discussions, au cours desquelles Ueli Maurer, conseiller fédéral et ministre des finances, s'est également exprimé, a été le constat d'une reprise économique sensible et durable, qui a soulevé deux questions: d'une part, la solidité de la croissance et les mesures susceptibles de l'améliorer et, d'autre part, la confrontation avec les défis posés par le numérique dans les domaines financier et fiscal. (20.3)
- **FMI:** Selon le Fonds monétaire international (FMI), la reprise conjoncturelle continue de se consolider en Suisse. Il estime que l'économie suisse est parvenue à relever les défis liés au taux de change ces dernières années. Le FMI soutient les réformes structurelles prévues, en particulier une mise en œuvre rapide de la réforme de l'imposition des entreprises («Projet fiscal 17»). Il reconnaît en outre les progrès réalisés concernant le renforcement de la stabilité du secteur financier. Il considère cependant que la politique internationale du commerce et le marché immobilier et hypothécaire suisse présentent notamment certains risques. (26.3)
- **QuickZoll:** À partir de Pâques, l'Administration fédérale des douanes (AFD) offre la possibilité de dédouaner les achats sur smartphone. L'application de dédouanement (QuickZoll) est un premier résultat du programme de transformation DaziT, dont le but est de simplifier et numériser de manière systématique les services de l'AFD d'ici à fin 2026, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Les premiers résultats de DaziT concernent aussi l'économie: les entreprises peuvent désormais remettre les documents d'accompagnement de la déclaration en douane sous forme électronique. (27.3)
- **Swissmint:** La remise traditionnelle du «Coin of the Year Awards» de la maison d'édition Krause Publications a eu lieu début février 2018 à la «World Money Fair» de Berlin. Swissmint a gagné le prix «Best Contemporary Event Coin» très renommé dans le monde de la numismatique. (27.3)

Ordonnances importantes

- **Ordonnance sur les frais relatifs aux immeubles:** Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance totalement révisée sur les frais relatifs aux immeubles. Ce texte précise la nature des nouvelles déductions qui ont été décidées en faveur des propriétaires fonciers pour l'impôt fédéral direct dans le sillage de la stratégie énergétique 2050. Ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020. (9.3)
- **Ordonnance sur le trafic des poids lourds:** Le Conseil fédéral a adopté diverses modifications de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL), qui entreront en vigueur le 1^{er} mai 2018. (9.3)

Autres dossiers du DFF

- **Nouveau régime financier:** Lors d'une conférence de presse, le conseiller fédéral Ueli Maurer a présenté les arguments du Conseil fédéral en faveur du nouveau régime financier 2021. La modification proposée de la Constitution garantit que la Confédération pourra continuer à percevoir l'impôt fédéral direct (IFD) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui constituent ses deux principales sources de recettes. Le maintien de ces deux impôts a fait l'unanimité au sein du Parlement. (9.1)

- **PUBLICA:** En 2017, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA a réalisé, grâce à ses deux stratégies de placement, un rendement global net (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) estimé à 6,7 % (contre 5,06 % l'année précédente) sur une fortune placée totale de quelque 39 milliards de francs suisses. Le résultat des stratégies de placement est de 7,1 % pour les caisses de prévoyance ouvertes et de 3,3 % pour les caisses de prévoyance fermées. En 2017, les investissements dans les pays émergents ont apporté la contribution la plus importante, soit près de 3 %, à la performance globale. Fin 2017, le degré de couverture moyen des 20 caisses de prévoyance affiliées à l'institution collective s'élevait, selon les estimations, à plus de 107 %. (17.1)
- **UCC:** Fin 2017, l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) a clos, avec succès et dans le respect du budget prévu, le programme informatique visant à introduire dans toute l'administration fédérale la nouvelle solution de communication intégrée UCC (Unified Communication & Collaboration). En installant UCC sur plus de 43 000 postes de travail, l'administration fédérale a réuni téléphonie et informatique, et propose à ses collaborateurs de nouvelles fonctionnalités qui favorisent le travail mobile. (18.1)
- **Blockchain/ICO:** Le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) a créé un groupe de travail sur la technologie «blockchain» et les ICO (Initial Coin Offerings). Ce groupe de travail sera chargé d'examiner le cadre juridique et présentera les éventuelles mesures à prendre, après consultation de la branche et en collaboration avec l'Office fédéral de la justice (OFJ) et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). (18.1)
- **Monnaies commémoratives:** La Monnaie fédérale Swissmint émet deux nouvelles monnaies commémoratives à l'intention des collectionneurs et des amateurs. La pièce bimétallique «Chardon argenté» clôt la série de trois monnaies «FLORA ALPINA», tandis que la pièce d'argent «Col du Klausen» en ouvre une nouvelle qui est consacrée aux cols alpins suisses. (25.1)
- **PUBLICA:** La Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA a définitivement approuvé l'adaptation des paramètres techniques au 1^{er} janvier 2019. Le taux d'intérêt technique et le taux de conversion seront abaissés afin d'adapter les bases techniques aux évolutions économiques et démographiques. La Commission de la caisse et les organes paritaires des caisses de prévoyance prévoient des mesures d'amortissement. (29.1)
- **Droits de timbre:** Conformément à la décision du Conseil fédéral, une modification de la loi fédérale sur les droits de timbre entrera en vigueur le 1^{er} mars 2018. (31.1)
- **alcosuisse sa:** Le Conseil fédéral a décidé de vendre la société alcosuisse sa à l'entreprise Thommen-Furler AG, basée à Rüti bei Büren (BE). La société alcosuisse sa a remplacé Alcosuisse, importateur exclusif d'éthanol en Suisse et ancien centre de profit de la Régie fédérale des alcools (RFA). Sa privatisation ouvre la voie à la libéralisation du marché de l'éthanol au 1^{er} janvier 2019. (2.2)
- **Enquête auprès du personnel:** L'administration fédérale peut continuer de compter sur des collaborateurs motivés, qui s'investissent pleinement dans leur travail. C'est ce que révèlent les résultats de l'enquête qui a été réalisée en 2017 auprès de l'ensemble du personnel de la Confédération et dont le Conseil fédéral a pris connaissance. (21.2)
- **Administration fédérale des douanes:** En 2017, la situation migratoire en Suisse s'est apaisée par rapport à l'année précédente. En 2016, l'Administration fédérale des douanes (AFD) avait découvert un total de 48 838 personnes en séjour illégal; l'année dernière, 27 300 personnes. Les recettes de l'AFD ont légèrement augmenté pour atteindre 22,5 milliards de francs. La taxe sur la valeur ajoutée en constitue la part principale. (22.2)
- **Plurilinguisme:** De la stratégie à la mise en œuvre de la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale: lors d'une rencontre au Bernerhof, quatre directeurs d'offices de la Confédération ont échangé sur leurs expériences et les obstacles encore à surmonter. (27.2)

- **Produits de construction:** Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Loi sur les produits de construction. Mise en œuvre compatible avec les intérêts des PME», rédigé en réponse au postulat 15.3937 Fässler du 24 septembre 2015. (9.3)
- **Rapport sur la gestion du personnel:** Le rapport sur la gestion du personnel permet au Conseil fédéral de communiquer chaque année des informations sur l'évolution du domaine du personnel de l'administration fédérale. Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant l'année 2017. (9.3)
- **Stratégie d'approvisionnement informatique:** Le Conseil fédéral a défini les conditions-cadres pour l'acquisition et la fourniture futures de prestations informatiques. Il a adopté à cet effet la stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération pour les années 2018 à 2023 et chargé l'Unité de pilotage informatique de la Confédération de sa mise en œuvre. (9.3)
- **Aspects environnementaux dans la politique des marchés financiers:** La dimension écologique du développement durable dans les activités financières a encore gagné en importance. Le Conseil fédéral a été informé des évolutions nationales et internationales ainsi que de l'engagement de la Confédération dans ce domaine. Au vu de la dynamique positive, il est prévu d'intensifier l'échange d'informations et d'idées qui a lieu régulièrement entre les autorités compétentes et le secteur financier, et dont le dernier remonte à la mi-janvier 2018. (16.3)
- **Stratégie informatique:** Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur le contrôle de gestion stratégique de l'informatique, établi au 31 décembre 2017. Ce rapport fournit des informations sur la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2016 à 2019 et sur l'état des projets informatiques clés. Deux de ces projets ont été achevés avec succès et le Conseil fédéral a défini un nouveau projet informatique clé. Par ailleurs, les prestations informatiques concernant les sites Internet de l'administration fédérale centrale devront à l'avenir être consolidées et gérées de manière centralisée. Le Conseil fédéral a aussi décidé d'harmoniser la gestion du portefeuille informatique dans toute l'administration fédérale. (16.3)
- **Gestion des risques de la Confédération:** Le Conseil fédéral a pris position sur le rapport des Commissions de gestion des Chambres fédérales (CdG) concernant la gestion des risques de la Confédération. Il se félicite de la collaboration constructive avec les CdG: le rapport contribue à consolider la gestion des risques de la Confédération comme instrument de conduite. (23.3)

Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

Projets adoptés au cours de la session de printemps

- **Abolition de la pénalisation du mariage:** L'imposition commune doit être maintenue pour les couples mariés. Ainsi en a décidé le Conseil des États, en rejetant plusieurs initiatives cantonales et une motion préconisant un passage à l'imposition individuelle. En outre, le Conseil des États ne donnera pas au Conseil fédéral de nouveau mandat pour mettre fin à la pénalisation fiscale du mariage. Il a préféré suivre sa commission de l'économie, selon laquelle les travaux sont en bonne voie. Le Conseil fédéral a déjà élaboré un projet sur la question, mais veut encore en débattre – avec le projet fiscal 17. Ce sera fait en mars, a précisé le ministre des finances Ueli Maurer. (26.2)
- **Salaires:** Le Conseil des États ne veut pas d'un plafond des salaires fixé à 500 000 francs pour les dirigeants d'entreprises proches de la Confédération comme la Poste, les CFF ou Ruag. Par 34 voix contre 8 et deux abstentions, il a rejeté une motion du conseiller national Corrado Pardini (PS/BE). Le motionnaire demandait de veiller à ce que le salaire maximal n'excède pas 500 000 francs dans les entreprises dont la Confédération est l'actionnaire majoritaire ou le principal propriétaire. La majorité du Conseil des États a jugé qu'une telle solution était trop rigide. La Chambre haute

serait toutefois elle aussi disposée à ce qu'une limite supérieure soit fixée à la rétribution des patrons des ex-régies. (26.2)

- **Impôts:** Le Conseil des États a donné son feu vert à trois conventions contre les doubles impositions (CDI) conclues avec la Lettonie, le Pakistan et le Kosovo. Le Conseil national a déjà adopté celle avec la Lettonie, mais doit encore se prononcer sur les deux autres CDI. Les Chambres ont biffé, dans la convention conclue avec la Lettonie, une clause prévoyant de se passer du référendum facultatif pour les futures CDI similaires. Les trois conventions reprennent les dispositions du projet conçu par l'OCDE et le G20 pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (projet BEPS). (26.2)
- **Internet:** L'instauration d'une alimentation à haut débit dans les zones périphériques se fera sans incitations fiscales pour les sociétés intéressées. Le Conseil des États a rejeté une motion de la Chambre du peuple. Le conseiller national Jean-Paul Gschwind (PDC/JU) exigeait de défiscaliser les investissements consentis par les opérateurs de télé-réseau et de télécommunication dans les régions périphériques. De l'avis de la Commission des transports et des télécommunications, des incitations fiscales seraient peu adéquates et complexes à réaliser d'un point de vue administratif. (26.2)
- **Péréquation financière:** Le Conseil des États a discuté une interpellation concernant la péréquation financière. Le ministre des finances Ueli Maurer a relevé qu'il s'agit d'un thème sensible. Car loin d'être seulement un instrument financier, la péréquation financière constitue un instrument-clé pour la cohésion nationale. Si les acteurs politiques ne trouvent pas le juste équilibre, la solidarité est en péril, a rappelé Ueli Maurer. Les conditions structurelles des cantons bénéficiaires ne se prêtent pas à des améliorations substantielles. D'un autre côté, les cantons contributeurs ne sont pas disposés à payer éternellement, d'où la nécessité de solutions intelligentes. (26.2)
- **Secret bancaire:** Le Parlement tire un trait sur l'initiative visant à maintenir le secret bancaire. Après le Conseil des États, le Conseil national a classé à son tour le contre-projet à l'initiative populaire entre-temps retirée. Cette dernière avait été lancée en réaction aux projets du Conseil fédéral de durcir le droit pénal fiscal, et avait pour but d'inscrire dans la Constitution suisse le secret bancaire. Le retrait de cette initiative était prévisible car, en décembre dernier, le Conseil national et le Conseil des États avaient bloqué par motion la révision du droit pénal fiscal. (28.2)
- **Suisses de l'étranger:** Les banques d'importance systémique ne devront pas garantir aux Suisses de l'étranger un compte à des conditions raisonnables. Par 132 voix contre 48, le Conseil national a rejeté une motion du conseiller aux États Filippo Lombardi (PDC/TI) – avec le consentement de l'intéressé. Roland Rino Büchel (UDC/SG), porte-parole de la Commission de politique extérieure, a expliqué que des représentants des banques ainsi que des Suisses de l'étranger avaient trouvé un compromis. Concrètement, les Suisses de l'étranger recevront des informations qui leur permettront de maintenir des relations bancaires en Suisse. En outre, l'Organisation des Suisses de l'étranger a conclu un accord avec une banque romande prête à offrir, à des conditions acceptables, ses services à cette clientèle. (28.2)
- **Administration fédérale:** Le Conseil national exige de réduire les tâches étatiques, au vu des grands projets à venir, ainsi que d'abaisser la part des dépenses liées. Il a soutenu deux motions du groupe UDC. Dans la première, adoptée par 101 voix contre 94, l'UDC demandait de réduire la quote-part de l'État de 5 % au moins, en s'assurant que des tâches ne soient pas reportées sur les cantons ou les communes. La seconde motion portait sur une réduction de 5 % du niveau des dépenses fortement liées d'ici l'établissement du budget 2022. Le ministre des finances Ueli Maurer avait recommandé de rejeter ces deux interventions, en qualifiant d'irréalistes les revendications formulées. (28.2)
- **Personnel fédéral:** Le Conseil national prend une fois de plus pour cible le système salarial de la Confédération. Il aimerait le simplifier, aligner les salaires sur ceux du secteur privé, et introduire des règles plus strictes sur les indemnités versées lors

d'activités accessoires. Il a adopté trois motions émanant des rangs de l'UDC. Le Conseil fédéral avait rejeté toutes ces interventions. Le ministre des finances Ueli Maurer a justifié la complexité du système par la diversité tant des tâches que des exigences auxquelles les employés de la Confédération doivent satisfaire. Il a admis qu'il y aurait bien un potentiel d'amélioration, mais qu'il fallait adopter des solutions différenciées. (28.2)

- **Marchés financiers:** Le Conseil fédéral devra montrer comment il pourrait faciliter l'offre transfrontalière de services des secteurs financiers tessinois et genevois. Par 138 voix contre 47, le Conseil national a adopté un postulat de Giovanni Merlini (PLR/TI) portant sur la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers MiFID II. Comme l'Italie et la France l'appliquent de manière restrictive, il n'est plus permis d'offrir ses services dans ces deux pays, à moins d'y établir des filiales ou des succursales. Le Conseil fédéral s'est déclaré d'accord avec le postulat. (28.2)
- **Marchés publics:** Le système d'évaluation de l'égalité salariale lors de l'octroi de marchés publics devra être affiné. Ainsi en a décidé le Conseil national, en soutenant par 126 voix contre 67 une motion de Franz Grüter (UDC/LU). L'auteur appelle à une analyse équitable et correcte des salaires, en reprochant à la méthode en place de ne pas tenir dûment compte, à l'aide de facteurs spécifiques, des particularités de chaque entreprise. Le Conseil fédéral avait proposé de rejeter la motion. (28.2)
- **Cyberattaques:** Le Conseil national veut savoir comment le Conseil fédéral compte appliquer la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques. Il a transmis à cet effet, par 100 voix contre 93, un postulat de Roger Golay (MCG/GE). L'auteur y critique la répartition des compétences et déplore que les activités de la Confédération liées à la cybersécurité soient mal coordonnées entre elles. Le Conseil fédéral avait proposé de rejeter le postulat, en se référant aux travaux en cours. (28.2)
- **Impôt sur les huiles minérales:** Les chalands suisses ne seront pas assimilés aux dameuses de pistes dans la loi sur l'imposition des huiles minérales. Le Conseil national renonce à les exonérer de cet impôt. Le Parlement avait accordé une dérogation aux dameuses de pistes. Par 103 voix contre 85, le Conseil national a refusé une motion d'Ulrich Giezendanner (UDC/AG). Comme chacun sait, les chalands n'utilisent pas les routes et sont très respectueux de l'environnement, a vainement argumenté l'auteur de la motion. Le Conseil fédéral s'est étonné d'une telle proposition et a d'emblée rappelé que l'impôt sur les huiles minérales ne constitue pas une taxe d'utilisation des routes. (28.2)
- **Robots:** Le Conseil national juge inopportun d'examiner une taxation des robots et de l'intelligence artificielle. Par 133 voix contre 54, il a rejeté un postulat de Mathias Reynard (PS/VS). Celui-ci faisait valoir qu'il est nécessaire de s'attaquer aux risques causés par les innovations. La taxation des robots constituerait à ses yeux une solution appropriée pour compenser les pertes d'emplois. Un tel impôt n'est pas souhaitable selon le Conseil fédéral, car on freinerait ainsi le développement de l'innovation et de la productivité. (28.2)
- **Impôt anticipé:** La Confédération devrait rembourser l'impôt anticipé même dans les cas où les rendements sont imposés correctement mais qu'ils n'ont, par erreur, pas été déclarés proprement. Le Conseil national a adopté une motion de Daniela Schneeberger (PLR/BL). Le Conseil fédéral est disposé à préciser la loi dans ce sens. (28.2)
- **Surveillance des marchés financiers:** La réglementation dans ce domaine est du ressort exclusif du Conseil fédéral et du Parlement, et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) doit se concentrer sur sa mission de contrôle: le Conseil national préconise de réaliser une séparation stricte des pouvoirs, et soutient une motion dans ce sens déposée par sa Commission de l'économie et des redevances (CER). Il faut clairement séparer dans la loi l'activité de surveillance et la réglementation, a expliqué Martin Landolt (PBD/GL), porte-parole de la CER. Par 126 voix contre 52, contre la volonté du Conseil fédéral, la Chambre basse a

- adopté la motion de la CER, qui implique de modifier la loi sur la surveillance des marchés financiers. Le Conseil des États doit encore se prononcer. (6.3)
- **Personnel fédéral:** Le Conseil national demande d'éviter que le personnel de la Confédération ne bénéficie de la compensation automatique du renchérissement. Par 102 voix contre 86, il a adopté une motion de sa commission des finances visant à abroger les dispositions sur la compensation du renchérissement. Une majorité a estimé que le principe de compensation raisonnable du renchérissement ancré dans la loi aboutissait de fait à un automatisme. Le Conseil fédéral jugeait la motion inutile. La compensation du renchérissement n'a rien d'automatique et n'est pas un droit, a clairement rappelé aux députés le ministre des finances Ueli Maurer. Le Conseil des États doit encore se prononcer sur la motion. (6.3)
 - **Impôts:** Le Parlement met fin à l'obligation de signer la déclaration d'impôt. Le Conseil national a transmis sans opposition une motion adoptée dans ce but par le Conseil des États. Il devient ainsi possible de transmettre sa déclaration d'impôt par voie électronique uniquement. Le Conseil fédéral, également favorable à une telle mesure, créera d'ici l'été la base légale nécessaire, dans le cadre du projet sur l'identité électronique. (6.3)
 - **Caisses-maladie:** des déductions forfaitaires plus élevées de l'impôt fédéral direct atténueraient la hausse des coûts due aux primes d'assurance-maladie. C'est ce que demande le Conseil national, dans une motion de Jean-Pierre Grin (UDC/VD) soutenue par 115 voix contre 77. Concrètement, la déduction pour personne seule passerait de 1700 à 3000 francs. Elle se monterait pour les couples mariés à 6100 francs au lieu de 3500 francs. Et les déductions pour chaque enfant et par personne à charge s'élèveraient à 1200 francs (aujourd'hui: 700 francs) pour l'IFD. Le Conseil fédéral objecte que des déductions plus élevées aboutiraient à d'importantes pertes de recettes fiscales pour la Confédération. L'objet doit encore être traité par le Conseil des États. (6.3)
 - **Impôts:** Les règles de la prescription en matière d'impôt anticipé et de droits de timbre doivent être alignées sur celles qui sont applicables à la TVA. Par 101 voix contre 92, le Conseil national a adopté une motion de Thomas Aeschi (UDC/ZG). L'auteur avait invoqué le principe de sécurité juridique, déplorant notamment que dans les domaines de l'impôt anticipé et des droits de timbre, il n'existe aucune distinction entre la prescription du droit de taxation et la prescription du droit d'exiger le paiement de l'impôt, et de plus qu'il n'existe aucun délai de prescription absolu. Le Conseil fédéral avait refusé la motion qui, selon lui, risquait de faire se multiplier les cas de prescription de créances fiscales. Il se pourrait encore que certains contribuables fassent sciemment traîner en longueur les procédures. (6.3)
 - **Administration fédérale:** L'administration fédérale est priée de confier ses mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses. Par 96 voix contre 85 et dix abstentions, le Conseil national a adopté une motion de Felix Müri (UDC/LU). Par exemple, a souligné Felix Müri devant les députés, le magazine Via publié par les CFF est imprimé en Allemagne, et la Confédération fait régulièrement imprimer des documents à l'étranger. Le ministre des finances Ueli Maurer a rejeté l'intervention, en faisant valoir qu'il serait contraire aux engagements internationaux de la Suisse et au droit des marchés publics d'attribuer tous les mandats à des sociétés basées dans notre pays. (6.3)
 - **Administration fédérale:** La Confédération est priée de procéder à des coupes dans les tâches d'état-major, de planification, d'organisation et de coordination. Ainsi en a décidé le Conseil national en acceptant de suivre, par 98 voix contre 93, une motion de Sandra Sollberger (UDC/BL). La Chambre des cantons doit encore donner son feu vert. Les mesures devront figurer, selon la motionnaire, dans la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2020 à 2023. Le conseiller fédéral Ueli Maurer, opposé à la motion, avait signalé la charge de travail croissante due à la multiplication des interventions parlementaires. (6.3)
 - **Justice:** Le Conseil national ne veut pas opérer de distinction légale entre les avocats judiciaires et les avocats d'affaires. Il ne veut pas non plus interdire l'exercice simultané

de ces deux activités. La Chambre du peuple a enterré par 137 voix contre 51 une initiative parlementaire. Carlo Sommaruga (PS/GE) l'avait déposée suite aux révélations des Panama Papers. En faisant valoir le «rôle actif et trouble» d'avocats dont l'activité de conseil exercée auprès de sociétés offshore a pour objectif de «cacher la commission d'actes pénalement répréhensibles», comme le fait de contourner l'obligation de payer ses impôts. Or la majorité estime qu'une différenciation entre ces deux fonctions serait extrêmement difficile à établir en pratique. (6.3)

- **Politique monétaire:** Le Conseil national ne veut pas d'un fonds souverain alimenté par les réserves de la Banque nationale suisse. Par 132 voix contre 58, il a refusé une motion de Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL). Celle-ci avait insisté sur le fait que la BNS dispose actuellement de réserves en devises de plus de 700 milliards de francs, «montant encore jamais atteint». Or ses propriétaires, soit la population, n'en tire pour ainsi dire aucun bénéfice stratégique. Une partie des moyens issus de ce fonds serait affectée à l'AVS ou servirait à atténuer la hausse des primes des caisses-maladie. Le Conseil fédéral avait proposé de rejeter la motion. (6.3)
- **Contrebande de viande:** Le Conseil fédéral est prié d'examiner par quelles mesures on pourrait freiner l'importation illégale de viande en Suisse. Par 97 voix contre 91 et quatre abstentions, le Conseil national a adopté un postulat de Marcel Dettling (UDC/SZ). Celui-ci préconise de renforcer les effectifs du Corps des gardes-frontière, ou de prononcer des peines plus dures. De l'avis du Conseil fédéral, une telle demande a beau être fondée, elle ne permettrait pas d'atteindre le but recherché. Le ministre des finances Ueli Maurer a rappelé que deux millions de personnes traversent chaque jour la frontière helvétique. Or même avec des milliers de gardes-frontière supplémentaires, un contrôle sans failles resterait impossible. (6.3)
- **Impôts:** Le Conseil fédéral devra élaborer un rapport sur les politiques fiscales agressives de certains États membres de l'UE et de l'OCDE. Ainsi en a décidé le Conseil national, en transmettant un postulat de Giovanni Merlini (PLR/TI). L'auteur y déplore une attitude hostile à la Suisse en matière de fiscalité, avec une partialité qu'on ne saurait s'expliquer. D'autant plus que certains États membres de l'UE et de l'OCDE collaborent étroitement pour réfléchir encore et encore à de nouveaux avantages fiscaux. Le Conseil fédéral avait refusé la motion. Le ministre des finances Ueli Maurer a fait valoir qu'il n'y aurait guère de sens de publier un rapport à partir de données accessibles à tout le monde. (6.3)
- **Migration:** Le Conseil national insiste pour qu'en cas de forte augmentation de la migration aux frontières sud du pays, le Conseil fédéral puisse mobiliser rapidement, et aussi longtemps que nécessaire, au moins 50 personnes pour renforcer le Corps des gardes-frontière. Il a adopté une motion d'Albert Rösti (UDC/BE) par 102 voix contre 91. Le ministre des finances Ueli Maurer avait expliqué que l'objectif de la motion était déjà atteint, le Conseil fédéral ayant déjà adopté, avec la planification d'urgence pour l'asile, un train de mesures pour un tel scénario. Le Conseil des États doit encore se prononcer sur la motion. (6.3)
- **Administration fédérale:** Le Conseil national prie le Conseil fédéral de lui indiquer les coûts occasionnés, durant les dix dernières années, par les activités de relations publiques et les activités de conseil externes, en ventilant à chaque fois les données par département. Le rapport demandé par Leo Müller (PDC/LU) devra encore indiquer les possibilités d'économies. Son postulat parle de croissance incessante des dépenses, en soulignant l'importance de s'interroger régulièrement sur l'évolution des coûts. Il demande encore si les projets d'économies antérieurs du Conseil fédéral ont été réalisés. Le Conseil fédéral avait refusé le postulat, en renvoyant aux données publiées dans le compte d'État. L'évolution observée ces dix dernières années montre selon lui que les dépenses n'ont pratiquement pas varié dans ces deux domaines. (7.3)
- **Impôts:** Les entreprises ne pourront plus déduire des impôts les amendes prononcées contre elles à l'étranger. Ainsi en a décidé le Conseil des États, par 30 voix contre 6. Il a suivi sa minorité et le Conseil fédéral. La majorité de la CER-E, qui aurait souhaité que les amendes, les peines pécuniaires et les sanctions

financières de nature administrative prononcées par des autorités financières puissent être déduites de l'assiette de l'impôt, a été clairement désavouée. Les sénateurs ont déploré qu'on ne leur soumette pour en débattre que les positions extrêmes «déductible» et «non déductible». Le Conseil national doit encore se prononcer sur cet objet. (7.3)

- **Négoce de matières premières:** le Conseil fédéral devra examiner sous l'angle du blanchiment les activités de négoce des matières premières. Par 24 voix contre 11, le Conseil des États a adopté un postulat d'Anne Seydoux (PDC/JU). Le rapport du Conseil fédéral estimera le pourcentage d'opérations de négoce effectuées depuis la Suisse qui font l'objet d'un financement bancaire. Il présentera en quoi consistent les devoirs de diligence des banques dans des opérations de ce type et analysera dans quelle mesure ceux-ci sont mis en œuvre concrètement. Anne Seydoux a cité un rapport de Public Eye ayant conduit le Ministère public de la Confédération à ouvrir une procédure pour corruption et blanchiment. Le Conseil fédéral s'est opposé à ce postulat. (7.3)
- **Taxe d'exemption de l'obligation de servir:** Au vote final, le Conseil national (172 voix contre 0) et le Conseil des États (42 voix contre 0) ont adopté la nouvelle réglementation sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, qui introduit une taxe terminale unique pour les militaires ou civilistes libérés du service sans avoir accompli la totalité des jours de service prescrits. (16.3)
- **CDI avec la Lettonie:** Au vote final, le Conseil national (124 voix contre 60 et 9 abstentions) et le Conseil des États (42 voix contre 0) ont adopté la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Lettonie, qui reprend les dispositions du projet conçu par l'OCDE et le G20 pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (projet BEPS). (16.3)